



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-771 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-729 PORTANT SUR LA TARIFICATION VOLUMÉTRIQUE DE L'EAU POTABLE (NON RÉSIDENTIEL)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le règlement numéro 2026-771 modifiant le règlement numéro 2024-729 portant sur la tarification volumétrique de l'eau potable (non résidentiel).

Le but de ce règlement est d'apporter des ajustements dans les modalités de la tarification devant être appliquée afin de s'adapter à la réalité de la Municipalité.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site Internet.

Donné à La Minerve, ce 3 juin 2026.

Marc-André Laforest
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 3 juin 2026, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 juin 2026.

Marc-André Laforest
Directeur général et greffier-trésorier